

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2021-2022
 Numéro de séance : 3
 Date de la séance : Jeudi 25 novembre 2021
 Date de convocation : Lundi 15 novembre 2021
 Présidence de : Stéphane Blardat, proviseur

Quorum : 16
 Nombre des présents : 26
 Nombre d'absents excusés : 4
 Nombre d'absents: 0

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes
I – DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
• Rappel de l'ordre du jour		4		
• Adoption du Compte-rendu du CA du 14/10/2021		4		x
• Mise en place des conseils et commissions issues du CA 2021/2022		4-5		x
II- DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL				
• Délégation au chef d'établissement pour passation des marchés à incidence annuelle		6	CA TR 2021/22	
• Tarifs divers de l'exercice 2022		6	CA NTR 2021/22	x
• Taux de participation du SRH aux charges générales-exercice 2022		6	CA NTR 2021/22	
• Projet de budget 2022		6	CA TR 2021/22	x
III- DOMAINE VIE DE L'ELEVE				
• Voyage d'étude en Normandie		7	CA TR 2021/22	x
IV- DOMAINE PEDAGOGIQUE				
• Information sur les journées portes ouvertes au lycée		8		
• Information relative à l'autoévaluation des établissements scolaires		8		
V- QUESTIONS DIVERSES				
• Emplois du temps des élèves et des enseignants		9		

Le Président,



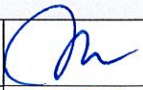

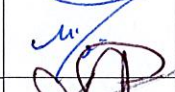
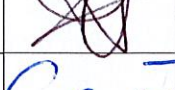



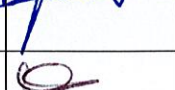


Stéphane Blardat


Les Secrétaires de séance,



Mme Thibal, représentante des parents d'élèves FCPE

PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du : 25/11/2021

<i>Nature</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Titulaire</i>	<i>Emargement</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Suppléant</i>	<i>Emargement</i>
10 membres de droit ou désignés				
Proviseur	Stéphane BLARDAT			
Proviseur adjoint	Patrick BLANCHARD			
Gestionnaire / Ag. compt.	Michel DUBOIS			
CPE	Maryse POURRAIN			
Personnalité Qualifiée	Hervé GALTAUD			
Personnalité Qualifiée	Richard SARAH			
Représentant Ville de Tours	Antoine MARTIN			
Représentant Tours Métropole	Franck GAGNAIRE		Anne BLUTEAU	
Représent. du cons. rég.	Jean-Patrick GILLE		Betsabée HAAS	
Représent. du cons. rég.	Ambre LOUISIN			
10 représentants élus des personnels de l'établissement				
Pers. enseign. et d'éd.	René BEHOCARAY		Jérôme PUYBARET	
Pers. enseign. et d'éd.	Yann SALMON		Paola DOS SANTOS	
Pers. enseign. et d'éd.	Laurent LEPETIT		Marie-Anne MULQUIN CHOMMELOUX	
Pers. enseign. et d'éd.	Anne MANNLEIN		Margaux GROUSSIN	
Pers. enseign. et d'éd.	Audrey AUBEL		Thierry ROGEL	
Pers. enseign. et d'éd.	Miréia ALONSO		Julien BOUTON	
Pers. enseign. et d'éd.	Soizic MULLER		Laurence SIMON GAUTIER	
Pers. ATOS	Jérôme LANCHAIS		Frédéric CECCONI	
Pers. ATOS	Vincent GUASTAVINO		Céline BARNIER	

Pers. ATOS	Annabelle JUIGNE		Yannick BIGRE	
10 représentants élus des parents d'élèves et des élèves				
Parent d'élève FCPE	Agnès THIBAL		Alexandra VALENTIN	
Parent d'élève FCPE	Carine MATHAT		Anna TOUSSAINT	
Parent d'élève FCPE	François BLANCHETIERE		Elodie POTTIER	
Parent d'élève PEEP	François LORILLEUX		Vanessa LABARDIN	
Parent d'élève PEEP	Arnaud ROY		Edouard DE GERMAY	
Elève	Augustin FLEURY 706		Icham STITI 821	
Elève	Mewen LE MOUËL 701		Lola DRUAIS 603	
Elève	Diane ELEAUME 707		Adèle TESSIER 610	
Elève	Nicolas DUMIOT 831		Maïa LE GOUX 801	
Elève	Ilyas AFKIR 801		Louise MIGNARD 831	

Total :  présents

Mme LE CORNEC, proviseure-adjointe, est invitée à participer.

I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit, jeudi 25 novembre, à 18h15, en salle S03 à l'annexe Emile Zola. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Mme Thibal et M. Roy, représentants des parents d'élèves respectivement FCPE et PEEP, sont désignés secrétaires de séance en application du règlement des séances qui a été acté en conseil d'administration du 14/10/2021.

1.1. Le Conseil d'administration rappelle l'ordre du jour de la séance.

- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 14/10/2021,
- Mise en place des conseils et commissions issues du conseil d'administration pour 2021/2022,
- Délégation au chef d'établissement pour passation des marchés à incidence annuelle,
- Tarifs divers de l'exercice 2022,
- Taux de participation aux charges générales exercice 2022,
- Projet de budget 2022,
- Voyage d'étude en Normandie,
- Information sur les journées portes ouvertes au lycée,
- Information relative à l'autoévaluation des établissements scolaires.

Une question diverse a été ajoutée, suite à la demande de Mme Mannlein, professeure d'allemand. Elle souhaite évoquer les emplois du temps compliqués des élèves et des professeurs qui ont été élaborés pour l'année scolaire 2021/2022.

1.2. Adoption du compte-rendu du CA du 14/10/2021

Suite au pv qui a été transmis aux administrateurs, le chef d'établissement demande si ces derniers ont des remarques à proposer.

Résultats du vote	Votants : 26	Abstentions, nuls, blancs : 0	Exprimés : 26	Avis favorable : 26	Avis contraire : 0
--------------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

1.3. Mise en place des conseils et commissions pour 2021-2022

Pour permettre l'application du décret n°2004-885 du 27 août 2004 qui dispose que les membres élus de la commission permanente et du conseil de discipline sont élus parmi les titulaires et les suppléants, les représentants des enseignants, des parents et des élèves se réunissent, dans un premier temps, dans leurs catégories respectives pour procéder à la désignation des membres de la commission permanente et du conseil de discipline.

1.3.1. Désignation des membres de la Commission permanente

En application des articles R421-37 et R421-38 du Code de l'Education, le Conseil d'administration constitue la commission permanente.

1.3.2. Désignation des membres du Conseil de discipline

En application des articles R511-20, 21 et 22 du Code de l'Education, le Conseil d'administration constitue le conseil de discipline.

1.3.3. Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (C.A.O.)

Le Conseil d'administration désigne les membres de la CAO en s'appuyant sur la pratique instaurée en 2011-2012 :

- 8 membres permanents : chef d'établissement, gestionnaire, attachée principale fondée de pouvoir, secrétaire administrative chargée du secrétariat de la commission, 2 parents d'élève, 1 professeur, 1 représentant ATSS /agent des lycées ;
- un ou plusieurs experts invités en fonction de l'ordre du jour : le Chef de cuisine, l'ADL chargé de la reprographie, l'agent d'encadrement responsable de la maintenance technique, l'agent d'encadrement responsable du service général, l'enseignant responsable d'un voyage etc...

1.3.4. Désignation des membres de la Commission d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S.)

Le Conseil d'administration désigne les membres de la CHS dont la composition se réfère aux articles L421-25 et D421-151 du Code de l'Education.

1.3.5. Désignation des membres du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

En application de l'article R421-46 et suivants, du Code de l'Education, le chef d'établissement désigne les membres du CESC sur proposition du Conseil d'administration.

1.3.6. Désignation des membres du Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)

En application de l'article R421-43 du Code de l'Education, le Conseil d'administration complète la composition du conseil de la Vie Lycéenne en désignant cinq membres parmi les personnels d'enseignement et d'éducation, trois ATSS ou ADL et deux parents.

1.3.7. Désignation des membres de la commission du Fond social lycéen et de la Caisse de solidarité.

Le Conseil d'administration désigne les membres de la commission du FSL. On se référera ici à la Circulaire n° 2017-122 du 22 août 2017 - NOR : MENE1718891C - qui précise les dispositions communes aux aides à la scolarité.

La composition des différents conseils et commissions issus du conseil d'administration est arrêtée selon le tableau ci-joint.

<u>Résultats du vote</u>	<i>Votants :26</i>	<i>Abstentions, nuls, blancs :0</i>	<i>Exprimés :26</i>	<i>Avis favorable :26</i>	<i>Avis contraire :0</i>
-------------------------------------	---------------------------	--	----------------------------	--------------------------------------	---------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

II. DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL

2.1. Délégation au chef d'établissement pour passation des marchés à incidence annuelle

Le Conseil d'administration donne délégation de signature au chef d'établissement pour la passation des contrats, conventions et marchés publics qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget 2022 et dont l'incidence financière est annuelle.

Résultats du vote	Votants :26	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :26	Avis favorable :26	Avis contraire :0
--------------------------	--------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

➤ **Acte TR 2021/2022 du Conseil d'administration : Délégation au chef d'établissement pour passation des marchés à incidence annuelle**

2.2 Actualisation des tarifs divers pour exercice 2022

Le Conseil d'administration vote l'actualisation de divers tarifs pour l'exercice 2022 indiqués dans le document joint en annexe :

- Tarif des photocopies facturées aux associations ;
- Remplacement du badge restaurant ;
- Remplacement de manuels scolaires ou de manuels empruntés au CDI qui sont perdus ou dégradés ;
- Remplacement du carnet de correspondance ;
- Contribution volontaire aux frais de scolarité (CPGE) en l'absence de manuels adaptés.
- Vente du livre « Le lycée Descartes, histoire d'un établissement d'enseignement à Tours de Michel Laurencin
- Vente de l'agenda « la Malle du lycée Descartes ».

Résultats du vote	Votants :26	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :26	Avis favorable :26	Avis contraire :0
--------------------------	--------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

➤ **Acte NTR 2021/2022 du Conseil d'administration : Tarifs divers**

2.3 Taux de participation du SRH aux charges générales

Le conseil d'administration arrête les taux de participation des produits du service restauration et hébergement (SRH) aux charges générales de fonctionnement comme suit, pour l'exercice 2022 :

Ces taux sont proposés sans variation par rapport à l'exercice 2021.

- 20 % : pour les étudiants CPGE internes-externés, vente de repas aux élèves et étudiants, ventes de repas aux convives et hôtes de passage;
- 35% : pour les étudiants CPGE internes.

Résultats du vote	Votants :26	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :26	Avis favorable :26	Avis contraire :0
--------------------------	--------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

➤ **Acte NTR 2021/2022 du Conseil d'administration : taux de participation du SRH aux charges générales**

2.3. Vote du projet de budget de l'exercice 2022

En application de l'article R421-59 du Code de l'Education, le conseil d'administration examine le projet de budget de l'exercice 2022 qui lui est présenté pour vote.

Monsieur Dubois, Adjoint gestionnaire, présente le projet de budget. Il commente en premier lieu l'évolution de la dotation globale de fonctionnement versée par la Région et indique que celle-ci sera abondée, dès février 2022, par une dotation complémentaire justifiée par la hausse tout à fait exceptionnelle du prix du gaz.

Sont ensuite abordées les évolutions concernant le service de restauration et d'hébergement où l'on constate une baisse du nombre de repas servis à midi pour les demi-pensionnaires, d'environ 20% par rapport à 2019 (mois de septembre et d'octobre). L'exposé se poursuit par la présentation de la quarantaine de marchés et contrats nécessaires au fonctionnement du lycée ainsi que les masses financières prévues par services et domaines. M. Dubois termine son intervention en indiquant que l'équilibre budgétaire est réalisé grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 58 473.80 euros, à rapporter à une masse budgétaire globale de 2 171 883,80 euros.

Plusieurs interventions, émanant des élèves, des parents d'élèves, des professeurs ainsi que des représentants des personnels non-enseignants évoquent la baisse du nombre des repas servis au déjeuner. Un échange s'instaure sur les causes de cette désaffection relative et sur les moyens d'y remédier. Sont évoqués, entre autres pistes, une inflexion des emplois du temps ainsi qu'un système de réservation obligatoire des repas auquel la Région est favorable.

Résultats du vote	Votants :26	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :26	Avis favorable :26	Avis contraire :0
--------------------------	--------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

➤ **Acte TR 2021/2022- du Conseil d'administration : Budget de l'exercice 2022**

III. DOMAINE de L'ELEVE

3.1 Voyage d'étude en Normandie

M. Galharo a accepté d'organiser le projet de ce voyage d'étude mené par un élève. M. Galharo emmènera du 4 au 6 mars 2022 sa classe en Normandie, ils visiteront le mémorial de Caen, des cimetières allemand et américain et des expositions. La participation par élève est de 171,75 euros, et la part des 2 accompagnateurs sera prise en charge par le lycée (montant 343,50 euros).

Les parents qui ne pourraient pas financer ce voyage peuvent solliciter l'assistant social du lycée sous réserve de pièces financières à présenter.

<u>Résultats du vote</u>	Votants :26	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :26	Avis favorable :26	Avis contraire :0
---------------------------------	--------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

➤ Acte TR 2021/2022- du Conseil d'administration : Sortie en Normandie du 4 au 6 mars 2022

IV. DOMAINE PEDAGOGIQUE

4.1 Information sur les journées portes ouvertes au lycée

- CPGE : samedi 22 janvier 2022 de 9 h à 16h, pour tous les élèves de terminale. Chaque filière présente ses enseignements et travaux. Une information a été adressée à tous les lycées d'Indre-et-Loire et des départements limitrophes, ainsi qu'à tous les CIO.
-
- Second cycle : jeudi 17 mars 2022 de 18h à 20h, à l'attention des parents d'enfant des classes de 3^{ème} des collèges du secteur et à quelques collèges du privé
A la demande de la FCPE, le proviseur donne son accord pour que les 2 fédérations de parents d'élèves soient présentes à la soirée Portes Ouvertes à destination des élèves de troisième afin de promouvoir leurs fédérations.

Ces informations sont mises sur le site du lycée.

4.2 Information relative à la campagne d'autoévaluation des établissements scolaires

Une campagne nationale d'autoévaluation des établissements scolaires est ouverte.

Cinq catégories d'usagers (lycéens, étudiants, personnels enseignants, personnels non enseignants et parents d'élèves) vont recevoir par mail le 25 novembre un questionnaire afin d'évaluer le lycée Descartes.

Les usagers pourront répondre jusqu'au 5 décembre.

Cette évaluation globale est basée sur 4 domaines (apprentissage et enseignement, les acteurs de l'établissement ; la vie, le bien-être et le climat scolaire ; l'environnement institutionnel et partenarial)

Ce questionnaire est anonyme et il n'est pas obligatoire d'y répondre totalement.

Un bilan des réponses sera diffusé ;

De février à mai 2022, un audit sera organisé au lycée par des évaluateurs externes auprès d'usagers des 5 catégories qui conduira à la rédaction d'un compte-rendu.

Un rapport d'autoévaluation sera rédigé prenant en compte les points forts, les axes à améliorer, les formations à mettre en place et sera présenté au premier CA de 2022/2023.

Ces rapports et bilans donneront une nouvelle dynamique pour le lycée et serviront

- à rédiger le renouvellement du projet d'établissement
- de diagnostic pour un nouveau contrat d'objectifs.
- à la mise en place d'un plan d'actions et de formation.

Les fédérations de parents d'élèves indiquent leur intérêt pour la démarche d'autoévaluation et ont proposé de faire évoluer certaines questions, ce qui a été accepté par la direction.

V. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Emplois du temps des élèves et des enseignants pour 2021/2022

Mme Mannlein a souhaité ajouter cette question. Dans l'ensemble, les élèves et les enseignants se plaignent d'un emploi du temps compliqué cette année scolaire.

L'équipe de direction, sensible à cette remarque, s'engage à travailler sur les emplois du temps durant la période de concours des CPGE (vacances de printemps en avril 2022) pour tenter de trouver des axes d'amélioration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.